

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2025

GARANTIR L'ACCÈS À L'ARGENT LIQUIDE DANS TOUS LES TERRITOIRES - (N° 2202)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 39

présenté par  
Mme Buffet

-----

**TITRE**

Au titre, substituer aux mots :

« à l'argent liquide »,

les mots :

« aux espèces ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de précision juridique, l'argent liquide étant une appellation commune, mais le terme exact étant « espèces » ou « monnaie fiduciaire ».